

Montréal, 10 mai 2017
Communiqué de presse

Hydro-Québec adopte des mesures pour soulager ses clients touchés par les inondations

Hydro-Québec annonce différentes mesures pour faciliter la vie de ses clients touchés par les inondations exceptionnelles de ce printemps.

- Une ligne téléphonique particulière sera disponible dès jeudi matin pour accompagner les sinistrés dans leurs démarches auprès d'Hydro-Québec, option 1.
- Des dispositions particulières seront proposées aux clients qui pourraient avoir des difficultés de paiement au cours des prochains mois.
- La redevance d'abonnement ne sera pas facturée pendant la période où le service d'électricité sera interrompu.
- Aucuns frais ne seront imposés pour la remise sous tension effectuée par Hydro-Québec lorsque les installations des clients seront sécurisées.
- Enfin, aucune facture ne sera produite pour ces clients durant la période d'interruption ou, à la demande du client, pendant 30 jours. Les frais d'administration seront suspendus pour les montants dus pendant une période de 30 jours.

Les mesures s'appliqueront automatiquement pour les 900 clients (résidences et petites et moyennes entreprises) chez qui Hydro-Québec est intervenue au cours des derniers jours afin d'interrompre le service d'électricité pour des raisons de sécurité.

Les clients résidentiels et les petites et moyennes entreprises qui sont sinistrés, mais chez qui le service d'électricité n'a pas été interrompu, sont également visés par ces mesures. Ces clients devront communiquer avec Hydro-Québec à compter de jeudi matin pour l'informer de leur situation ([1-888-385-7252](tel:1-888-385-7252), option 1).

Informations :

Marc-Antoine Pouliot

Hydro-Québec

514-289-5005